



Péage Plaisance 2025

Déclaration de flotte

Clubs et associations d'activités nautiques

Pour 2025, la déclaration de flotte¹ 2025 doit être transmise au plus tard le 31 mars au pôle national péage plaisance de VNF

Les coordonnées :

Voies navigables de France
Direction du développement
Division Relation Usagers Navigants
Centre national péage plaisance

175 rue Ludovic Boutleux
CS30820
62408 BETHUNE CEDEX
Tél. 03 21 63 24 24
Mail : loisirs.nautiques@vnf.fr

Il est impératif que vous vous assuriez que les informations (identité, adresse électronique, adresse postale, caractéristiques du ou des bateau(x), etc.) que vous communiquez soient correctes.

La déclaration de flotte peut être transmise :

- par courrier au centre national péage plaisance, le cachet de la poste faisant foi
- par fichier attaché à un courriel, la date de réception du courriel faisant foi, à loisirs.nautiques@vnf.fr

La transmission de la déclaration de flotte s'effectue, y compris pour ceux dont le siège social est situé à l'étranger, auprès du centre national péage plaisance au siège de VNF.

Le défaut de transmission de la déclaration de flotte avant le 31 mars 2025, et après mise en demeure restée sans effet sous 15 jours, constaté par les agents assermentés et commissionnés de l'établissement pour l'acquittement des péages pour les articles L. 4316-10 et L. 4462-4 du code des transports, entraîne l'établissement par le directeur général de VNF, à partir des éléments de connaissance de la flotte en activité dont il dispose, d'un état qui se substitue à la déclaration de flotte.

La même procédure s'applique en cas de déclaration inexacte.

¹ La déclaration de flotte précise le nombre et les caractéristiques des bateaux susceptibles de naviguer dans l'année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CLUB D'ACTIVITES NAUTIQUES

Fédération		
Nom du club, de l'association		
Adresse du siège		
Adresse de facturation (si différente de l'adresse du siège)			
Téléphone fixe	Fax
Téléphone portable	Email@.....
N° SIRET		
Nom et qualité du Responsable habilité à représenter le club, l'association (Gérant, Directeur)		

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et rectification des données qui vous concernent. Pour toute demande, merci de vous adresser au centre national péage plaisances dont les coordonnées figurent en première page de la présente déclaration de flotte.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BATEAUX

Mu à la force humaine	
Nombre d'avirons de plus de 5 mètres	

Moteur de 9,9 cv et plus				
	Nom du bateau	Immatriculation	Puissance moteur (en cv)	Longueur
bateau 1				
bateau 2				
bateau 3				
bateau 4				
.....				
.....				

(Lignes à dupliquer autant de fois que nécessaire)

Nom et qualité du Responsable habilité à représenter le club, l'association :
J'ai pris connaissance des conditions générales de paiement,

A

Le

Signature :